



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20_POS-196

Déposé le : 25.02.20

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Pour des protections hygiéniques en libre accès dans nos écoles et au sein de l'administration cantonale

Texte déposé

Les protections relatives aux règles (serviettes, tampons, etc.) permettent de satisfaire un besoin élémentaire et impératif d'hygiène ; ce sont donc des produits de première nécessité, au même titre que le papier de toilette. Ne pas avoir accès à des protections hygiéniques au bon moment ou en quantité suffisante peut avoir des conséquences dramatiques pour les personnes concernées : atteinte à la dignité, atteinte à la santé, voire même exclusion sociale, certaines personnes renonçant à aller à l'école ou au travail. Cette problématique est donc à la source d'inégalités économiques, sociales et sanitaires dans notre Canton qu'il convient de traiter.

Une atteinte à la dignité

Les règles sont une préoccupation permanente pour les femmes qui doivent anticiper ce phénomène naturel mais pas toujours prévisible. Prises souvent au dépourvu, elles se retrouvent parfois à improviser quand ce n'est pas à déployer un trésor d'imagination pour cacher un vêtement tâché.

A l'école, de très jeunes filles, pour lesquelles il est difficile d'aborder ce sujet encore largement tabou, se retrouvent prises au piège, démunies et figées sur leur chaise, avant de quitter la classe sans rien dire et honteuses, tout en appréhendant d'affronter le regard de l'enseignant(e) ou des camarades le lendemain. Si dans certains établissements, elles peuvent se rendre à l'infirmerie (ouverte parfois une fois par semaine) pour demander un tampon ou une serviette, cela contribue

à faire des règles quelque chose qui ressemble à une maladie plutôt qu'une fonction naturelle. L'accès à des protections pourrait être simplifié.

La précarité menstruelle : « Une femme ne devrait jamais avoir à choisir entre se nourrir ou porter un tampon »

L'achat de produits menstruels peut représenter une dépense considérable¹ dans un budget serré ; une enquête 2020 de la Radio suisse romande estime qu'une femme dépense, en moyenne, plus de CHF 2'300.- sur toute une vie pour la seule acquisition de produits hygiéniques, voire plus de CHF 4'500.- si l'on tient compte de toutes les dépenses inhérentes à la menstruation². A ce sujet, il convient de rappeler le dépôt le 24 septembre 2019 de l'Initiative Initiative Hadrien Buclin et consorts au Grand Conseil vaudois « *Initiative du canton auprès de l'Assemblée fédérale : Pour une prise en charge plus égalitaire des dépenses de santé sexuelle et reproductive* (19_INI_019) (<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20184205>) ainsi que de la motion de Jacques-André Maire 12.12.2018 au Conseil national « *Taux réduit de TVA pour les produits d'hygiène féminine* » (<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20184205>) qui devraient contribuer à faire baisser ces coûts.

Une enquête française montre que 39% des femmes en situation les plus précaires ne disposent pas de suffisamment de protections hygiéniques et que plus d'un tiers ne peut en changer aussi régulièrement qu'il le faudrait ou recourt à des protections de fortune. La précarité menstruelle a été ainsi un motif d'absence au travail pour 17% d'entre elles et 12% affirment que leur fille a déjà manqué l'école pour cette raison. Une autre enquête, réalisée en Ecosse au printemps 2018, révèle que près d'une Ecossoise sur cinq s'est déjà trouvée dans l'impossibilité d'acheter des protections hygiéniques en quantité suffisante, faute de moyens financiers. Il n'existe pas d'étude à l'échelle nationale, cependant l'association Rowenna qui milite contre la précarité menstruelle, relève que c'est principalement le cas de jeunes filles ou d'étudiantes dans notre pays. Cette association a commencé à installer des boîtes solidaires (boîte à chaussures customisée contenant plusieurs serviettes, tampons) près des lavabos des établissements scolaires et des collèges tout en comptant sur la solidarité de chacune et chacun pour la réassortir.

Il est bien sûr possible d'obtenir gratuitement des protections hygiéniques dans des lieux particuliers comme les infirmeries scolaires, associations caritatives, etc. ; il s'agit alors d'une mise à disposition occasionnelle, réservée aux plus démunies, sur demande expresse; une forme de charité donc, impliquant un ressenti intact d'embarras, de culpabilité et de honte.

Un problème de santé publique

La non-accessibilité aux protections hygiéniques ou l'impossibilité d'acheter des protections hygiéniques en quantité suffisante est aussi un problème de santé publique : le manque d'hygiène lié à la précarité menstruelle peut entraîner démangeaisons et infections, et renforcer, par le port prolongé d'un tampon hygiénique, le syndrome du choc toxique (une maladie aiguë grave, potentiellement mortelle et provoquée par le staphylocoque doré).

Garantir l'accès aux produits d'hygiène de base

Il convient donc de garantir à toutes les femmes l'accès à ces produits d'hygiène de base. La mise à disposition, dans toutes les toilettes des écoles et gymnases et des établissements cantonaux – tant celles réservées au personnel que celles ouvertes au public – de protections hygiéniques en libre accès, gratuites ou sous la forme de distributeurs à prix coûtant³, comme cela se fait déjà à

¹ Une enquête récente du journal Le Monde estime qu'une femme dépense près de 3 800 euros dans sa vie.

² RTS, Emission « On en parle » du 18 février 2020, 9h15.

³ Bien qu'il est difficile, en l'état, d'estimer le coût engendré par cette mesure, il semblerait que les sommes engagées (ou estimées) restent raisonnables. Les expériences menées à l'étranger permettent de donner un ordre de grandeur (6,5 mio francs en Ecosse pour 395'000 élèves et étudiantes sur le territoire national ; environ 50'000 francs dans le Conseil du North Ayrshire (136 020 habitant-e-s) pour équiper l'ensemble des

l'étranger⁴, permettrait d'offrir une solution simple et respectueuse des personnes concernées, et de combattre à la fois la précarité menstruelle et le tabou qui entoure encore aujourd'hui les règles.

Considérant que :

- les produits menstruels (serviettes, tampons, etc.) permettent aux personnes réglées de satisfaire un besoin d'hygiène élémentaire ;
- la non-satisfaction de ce besoin porte atteinte à la dignité des personnes concernées, entrave leur pleine participation au sein de la société et peut aller jusqu'à mettre en péril leur santé ;
- la précarité menstruelle touche principalement des filles et des jeunes femmes en Suisse ;
- la question de l'accès à des protections hygiéniques en quantité suffisante constitue un véritable problème de santé publique ;
- l'absence de protections hygiéniques en libre accès dans l'espace public participe directement de la stigmatisation liée aux règles ;

le groupe socialiste invite le Conseil d'Etat à étudier :

- le libreaccès dans les écoles dans lesquelles cela s'avère nécessaire, avec une mise à disposition adaptée à l'âge des élèves, en intégrant cette mise à disposition dans un ensemble de mesures favorisant le climat scolaire et garantissant un accès facilité et respectueux ;
- la mise à disposition systématique de protections hygiéniques gratuites et en libre accès dans toutes les toilettes des bâtiments de l'Etat fréquentés par des populations dites vulnérables (hôpitaux, centres d'accueil et de prise en charge de personnes migrantes et/ou précaires, prisons, etc.) ;
- la mise à disposition systématique de protections hygiéniques en libre accès sous la forme de distributeurs, au prix coûtant, dans les toilettes des bâtiments cantonaux et des établissements publics autonomes, garantissant ainsi au personnel comme aux usagères un accès sans entrave à ces produits d'hygiène de base (notamment les établissements d'enseignement professionnel, secondaire II et tertiaire, hôpitaux, etc.) ;
- la mise en place de moyens de communication indiquant aux femmes la mise à disposition des protections hygiéniques (à l'aide notamment d'outils visuels : cartes, pictogrammes, etc.) ;
- la sensibilisation des communes vaudoises, des institutions parapubliques et des acteurs privés à la question de l'accessibilité des protections périodiques.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures
- (b) renvoi à une commission sans 20 signatures
- (c) prise en considération immédiate

bâtiments publics ; environ 65'000 francs pour 37 000 étudiantes à l'Université de Lille ; 198'000 francs pour l'installation de 2 distributeurs dans les 403 bâtiments et toilettes publics de Montréal (1,7 million d'habitants-e-s)).

⁴ Ainsi, à l'étranger et particulièrement dans le monde anglo-saxon (Ecosse, New York, Canada, Halifax, Colombie Britannique Ville de Montréal, Paris, Rennes, Lille, etc.), plusieurs collectivités publiques ont mis en place des mesures pour garantir l'accès aux produits menstruels, que ce soit en mettant des protections gratuites dans tous les bâtiments publics ou en assurant la distribution gratuite de protections périodiques dans les écoles publiques, les prisons, les foyers pour sans-abri, etc.

Nom et prénom de l'auteur :

Muriel Thalmann

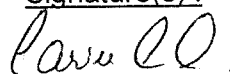
Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Carine Carvalho Arruda

Signature(s) :



Sarah Neumann

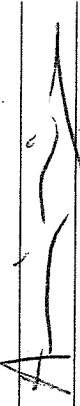


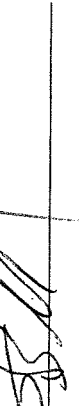

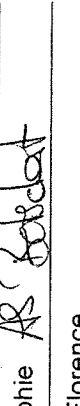
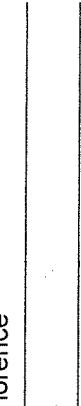




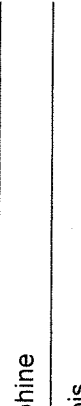


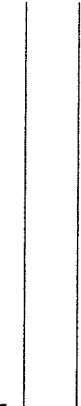
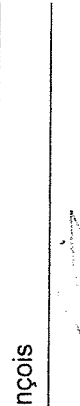
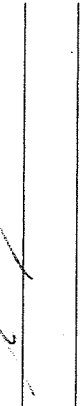




Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

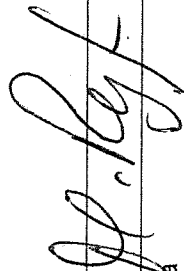
2

US ITALIEN ou des protections supérieures en l'air accé dans nos écoles
et au sein de l'administration cantonale

Liste des député-e-s signataires - état au 25 février 2020

Aminian Taraneh		Chevalley Christine	Epars Olivier
Aschwanden Sergei		Chevalley Jean-Bernard	Evéquo Séverine
Attinger Doepper Claire		Chevalley Jean-Rémy	Favrod Pierre Alain
Baehler Bech Anne		Chollet Jean-Luc	Ferrari Yves
Balet Stéphane		Christen Jérôme	Fonjallaz Pierre
Baux Céline		Christin Dominique-Ella	Freymond Isabelle
Berthoud Alexandre		Clerc Aurélien	Freymond Sylvain
Betschart Anne Sophie		Cornamusaz Philippe	Fuchs Circé
Bettschart-Narbel Florence		Courdesse Régis	Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc		Creteigny Laurence	Gaudard Guy
Bolay Nicolas		Croci Torti Nicolas	Gay Maurice
Bouverat Arnaud		Cuendet Schmidt Muriel	Genoud Alice
Bovay Alain		Cuérel Julien	Genton Jean-Marc
Buclin Hadrien		Deillon Fabien	Germain Philippe
Buffat Marc-Olivier		Démétriades Alexandre	Gfeller Olivier
Butera Sonya		Desarzens Eliane	Giardon Jean-Claude
Byrne Garelli Josephine		Dessementet Pierre	Glauser Krug Sabine
Cachin Jean-François		Devaud Grégory	Glauser Nicolas
Cala Sébastien		Develey Daniel	Glaysre Yann
Cardinaux François		Dubois Carole	Gross Florence
Carrard Jean-Daniel		Ducommun Philippe	Induni Valérie
Carvalho Carine		Dupontet Aline	Jaccard Nathalie
Chapuisat Jean-François		Durussel José	Jaccoud Jessica
Cherbuin Amélie		Echenard Cédric	Jaques Vincent
Cherubini Alberto		Eggenberger Julien	Jaquier Rémy

Liste des député-e-s signataires – état au 25 février 2020



Jobin Philippe	Mottier Pierre François	Ryf Monique
Joly Rebecca	Neumann Sarah	Schaller Graziella
Karlen Dylan	Neyroud Maurice	Schelker Carole
Keller Vincent	Nicolet Jean-Marc	Simonin Patrick
Labouchère Catherine	Paccaud Yves	Soldini Sacha
Liniger Philippe	Pahud Yvan	Sonnay Eric
Lohri Didier	Pedroli Sébastien	Sordet Jean-Marc
Luccarini Yvan	Pernoud Pierre André	Studer Léonard
Luisier Brodard Christelle	Petermann Olivier	Stürner Felix
Mahaim Raphaël	Podio Sylvie	Suter Nicolas
Marion Axel	Pointet Cloé	Thalmann Muriel
Masson Stéphane	Probst Delphine	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas	Radice Jean-Louis	Treboux Maurice
Matter Claude	Räss Etienne	Trolliet Daniel
Mayor Olivier	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean
Meienberger Daniel	Rezzo Stéphane	Venizelos Vassilis
Meldem Martine	Richard Claire	Volet Pierre
Melly Serge	Riesen Werner	Vuillemin Philippe
Métraux-Botteron Anne-Laure	Rime Anne-Lise	Vuilleumier Marc
Meystre Gilles	Romanens Pierre-André	Wahlen Marion
Miéville Laurent	Romano-Malagrifa Myriam	Weidmann Yenny Chantal
Mischler Maurice	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Misigo Céline	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Mojon Gérard	Ruch Daniel	Zünd Georges
Montangero Stéphane	Rydlö Alexandre	Zwahlen Pierre